Mon notaire s'est trompée dans le décompte, que faire ?

Par emma666666

Bonjour,

Mon notaire (je suis acheteuse) m'a envoyé un décompte pour la signature dans 1 semaine. Quand je vérifie les montants sur le décompte, j'ai des doutes sur les montants que j'ai déjà versés.

Le jour de la signature de la promesse de vente, j'ai écrit un chèque de 400 euros au titre de frais au notaire du vendeur. Aujourd'hui, sur le décompte que mon notaire m'a envoyé, ce montant est devenu 50 euros. J'ai contacté mon notaire pour lui signaler que j'ai des doutes sur ce montant. Elle m'a répondu qu'elle a contacté le notaire du vendeur, et c'est bien 50 euros qu'il a encaissé.

Je ne sais pas si c'est mon notaire qui s'est trompée de chiffres et m'a menti; ou c'est notaire du vendeur qui s'est trompé. Et a cause de la déontologie, il me semble que je n'ai pas non plus le droit de contacter le notaire du vendeur à ce sujet.

En tout cas, sur mon relevé bancaire, c'est bien 400 euros qui a été encaissé. J'ai demandé mon conseiller de la banque à me fournir des preuves de l'ordre du chèque pour montrer que ce 400 euros est bien encaissé par le notaire du vendeur. C'est en cours mais ça va prendre du temps, alors que je dois verser l'argent dans les prochains jours.

Que puis-je faire ?

Merci d'avance!

Par ESP

Bonjour
il me semble que je n'ai pas non plus le droit de contacter le notaire du vendeur à ce sujet.

Je n'ai jamais appris ou lu que c'est interdit !

Par AGeorges

Un acte de vente achat peut se faire via un ou deux notaires. Les frais sont les mêmes (et ils ne sont pas doublés !). Si vous avez votre propre notaire, c'est avec lui/elle que vous devez régler les aspects financiers. Quand vous dites que vous avez donné un chèque de 400? au notaire du vendeur, c'est donc curieux. Par ailleurs, votre notaire n'a pas à se débarrasser du problème du montant du chèque juste en vous disant qu'il a appelé le notaire du vendeur. Fournissez-lui une photocopie de votre relevé de compte, et faites-lui vérifier le n° du chèque. Cela devrait suffire dans un premier temps.
Comme tout le monde, les notaires peuvent se tromper, mais ils ont parfois du mal à l'admettre. Il faut donc insister ...

Go
Cordialement